



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) dénonce la volte-face du ministre Mulcair dans le dossier du dépotoir de la multinationale Waste Management inc. à Sainte-Sophie

Pour diffusion immédiate. Montréal, le 5 septembre 2003. Par l'adoption du décret 919-2003, le gouvernement Charest vient d'autoriser un agrandissement de plus d'un million de tonnes au lieu d'enfouissement de la compagnie Intersan, filiale de Waste Management, à Sainte-Sophie. Ce décret d'urgence demandé par la compagnie, soustrait cette dernière de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et du moratoire, actuellement en vigueur sur l'établissement ou l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets. Le décret prévoit un surélévation du site de 11 mètres au-dessus de son niveau actuel.

«Après le décret d'urgence accordé à la compagnie BFI par le précédent gouvernement –décision dénoncée par le ministre Mulcair- l'actuel gouvernement fait exactement de même dans ce dossier en cédant aux pressions d'Intersan qui dispose pourtant d'autres lieux d'élimination où auraient pu aller les déchets» mentionne Priscilla Gareau, présidente du FCQGED. «Par cette décision, le gouvernement Charest court-circuite le processus démocratique habituel entourant les agrandissements des lieux d'enfouissement» rajoute Mme Gareau.

«Le Parti Libéral et son ministre de l'environnement ont choisi la santé financière de cette multinationale de l'enfouissement et laissé passer une très belle occasion de démanteler ce mégadépotoir, un type de gestion des déchets incompatible avec le développement durable et les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles» précise Normand Beaudet, président de la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets et administrateur du FCQGED.

La majorité des déchets du site de Sainte-Sophie, situé dans les Laurentides, provient du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). «Une décision qui laisse perplexe quant à la définition qu'a le ministre Mulcair de l'équité interrégionale», soutient Olivier Pelletier du FCQGED.

Rappelons que cet agrandissement survient alors que le lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie n'a jamais fait l'objet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et que les plans de gestion des matières résiduelles de la MRC Rivière-du-Nord, hôte de ce lieu, et de la CMM n'ont pas encore été approuvés par Québec.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED) (514) 396-2686

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org